

# Règlement du concours de tir 2024 organisé par l'Adcgg56

## 1-OBJECTIFS

L'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier du Morbihan (ADCGG56), organise en 2024 son premier concours de tir de chasse.

L'objectif est d'encourager les chasseurs à se former et s'entraîner au tir à balle afin de maximiser la sécurité à la chasse et d'améliorer son efficacité.

Dates de présélections : **2, 16, 23 et 30 juin, 7 et 21 juillet, 4 et 18 août, 1er septembre**

La compétition est limitée aux 45 premiers inscrits et seuls les 15 meilleurs compétiteurs seront convoqués en finale.

Date de la finale : **dimanche 8 septembre 2024** à 9h00..

Lieu : Centre de formation Gérard Sardet de la F.D.C. 56. à Goh Menhir 56660 Saint-Jean-Brevelay

## 2.MODALITES D'INSCRIPTION

La compétition est ouverte à tous détenteurs et détentrices d'un permis de chasser, de ses validations annuelles 2023 / 2024 puis 2024-2025 et d'une assurance de chasse en responsabilité civile, jusqu'à concurrence des 45 premiers inscrits.

L'inscription se fait via le site **bretagne-chasse.com**. Renseignements complémentaires auprès de Christophe au **06 95 39 55 95**.

L'inscription est ouverte jusqu'au 4 août 2024 inclus sauf dans le cas où la limite des 45 compétiteurs est déjà atteinte à cette date.

L'inscription est limitée aux quarante cinq premiers inscrits.

La compétition se déroule en deux temps : une session de présélection (au choix du compétiteur selon les dates précisées ci-dessus), suivie d'une finale réservée aux 15 meilleurs compétiteurs.

Les compétiteurs (en présélection ou en finale) sont invités à chaque session à se présenter avec au minimum 20 munitions.

Il leur sera demandé la somme forfaitaire de 40 Euros pour frais d'engagement et participation aux deux épreuves (présélection et finale), à régler via le site **bretagne-chasse.com** lors de l'inscription.

Cette compétition est ouverte aux mineurs munis d'une autorisation parentale.

## 3.SECURITE

Tous déplacements avec arme sur le site de Goh Menhir se font avec l'arme déchargée et en sécurité, dans une housse ou une valise.

Sur le pas de tir, toutes manipulations d'initiative sont interdites. Elles se font uniquement sous les ordres de l'encadrement, lequel vous expliquera individuellement, que faire et comment le faire.

Dans tous les cas les manipulations se font canon dirigé vers le sol (chargement, déplacement) ou vers le ciel (déchargement).

Les armes seront déchargées et mises en sécurité dès la fin des tirs, puis déposées canon en direction de la butte de tir, culasse ouverte munie de son drapeau, et si possible munies d'un verrou de pontet ; ou canons « cassés » et chambre de tir visible.

Tous manquements graves à la sécurité, mettant en danger autrui entraînera l'exclusion immédiate de la compétition.

N.B. : Il est très vivement conseillé de se munir de protections auditives.

## 4-ARMES. / MUNITIONS / ACCESSOIRES

### ARMES:

-Carabines autorisées à la chasse, quel qu'en soit le système de fonctionnement et d'un calibre minimal : .222 Remington (5,56 mm x 43).

**-Fusils à canon rayé autorisés à la chasse, sauf ceux simplement "boyaudés" destinés au petit gibier, quel qu'en soit le système de fonctionnement et d'un calibre minimal : calibre 20.**

### MUNITIONS:

- Exclusivement manufacturées. Munitions rechargées interdites.

## ACCESSOIRES ;

-Systèmes de visée : guidon ; guidon+ cran de mire ; guidon+oeilleton ; lunette ; lunette+point rouge, et point rouge.

-Modérateur de son : autorisé.

-Sont interdits : bretelle, canne de pirch , bipied et trépied .

## 5-DEROULEMENT DES EPREUVES

En deux temps : Les présélections se déroulent les dimanches suivants :

**le 19 mai, les 2 , 16 , 23 , 30 juin ; 7 et 21 juillet ; 4 et 18 août ;1er septembre**

La compétition générale étant limitée à 45 places, seuls les 15 meilleurs compétiteurs seront convoqués pour la finale.

6-LES EPREUVES: Ce sont les mêmes en présélection ou en finale :

§ Tir de cinq balles, debout à l'épaulé et sans appui sur une cible fixe anatomique "sanglier" (modèle déposé par l'Adcgg) qui comporte des zones à points positifs ou négatifs. , à une distance de 25 mètres.

§ Tir debout à l'épaulé et sans appui sur sanglier roulant, avec cible anatomique "sanglier" (modèle déposé par l'Adcgg), qui comporte des zones à points positifs ou négatifs, décomposé en trois allers et retours du sanglier, soit un total de six balles, à 25 mètres.

Dans les deux épreuves le «mordu » sur la ligne de points donne droit au point supérieur.

En cas d'ex aequo le départage entre compétiteurs se fera par une nouvelle épreuve de tir sur cible fixe de type « FFT C 50 », mais cette fois à 30 mètres, et si nécessaire à 50 mètres..

## 7-RESULTATS ET RECOMPENSES

Seuls les résultats de la finale sont retenus, et les récompenses remises.

Les lots attribués sont les suivants

1 – Carabine FIL NC SAVAGE AXIS XP (équipée d'une lunette 3-9x40)

2 - Point rouge KITE OPTICS BT1

3 - Dague de chasse Browning 23 cm ; manche en bois d'olivier

L'Adcgg56 peut modifier cette liste en cas de force majeure. Sont aussi prévus divers lots de consolation.

## 8.CONVIVIALITE

A l'issue de la finale un pot sera offert par l'ADCGG 56.

Les personnes présentes sont invitées à se restaurer sur place, un barbecue sera à leur disposition, à charge pour elles d'apporter viandes et salades afin de partager un moment de convivialité.

## 9.COMMUNICATION & DROIT A L'IMAGE

Chaque compétiteur accepte les points suivants.

Muni d'un numéro d'ordre d'inscription à la compétition, ses résultats seront publiés sur le site web, sous l'identité de ce numéro d'inscription.

Lors de la finale et lors de la proclamation des scores définitifs, les résultats seront communiqués sous l'identité du compétiteur. Ils pourront être utilisés par l'association dans ses communications diverses, tels sites spécialisés, presse, etc...), ainsi que sa photographie (en action de tir et/ou en groupe).

Le compétiteur autorise formellement l'Adcgg56 et ses prestataires technique à réaliser des photographies, vidéos, captations numériques lors des épreuves de présélection et lors de la finale du 23 juin 2024.

En contrepartie, l'Adcgg56 s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à sa vie privée ou à sa réputation.

## 10 ;ACCEPTATION DU REGLEMENT

L'inscription au concours de tir organisé par l'Adcgg56 équivaut à l'acceptation pleine et entière du présent règlement.